

Léa PELLETIER-MARCOTTE

Avocate - coordonnatrice du programme Droits de la personne et VIH/sida chez COCQ-SIDA



Léa PELLETIER-MARCOTTE avocate - coordonnatrice du programme Droits de la personne et VIH/sida chez COCQ-SIDA

Discrimination et droits humains

samedi 07 avril 2018 | 08:30 - 10:00

La coalition canadienne pour réformer la criminalisation du VIH : l'engagement des PVVIH devant l'injustice de l'approche canadienne en matière de criminalisation de la non-divulgateion de la séropositivité

Bonjour pouvez-vous présenter ainsi que votre parcours ?

Je suis Léa PELLETIER-MARCOTTE, je suis avocate auprès de la coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le VIH sida la COCQ-SIDA. Nous sommes situés à Montréal et nous regroupons plusieurs organismes communautaires québécois dans la province qui sont tous plus ou moins directement engagés dans la lutte contre le VIH sida. Cela fait 4 mois que j'y travaille, avant j'étais avocate en litige civil et commercial avec un métier de formation. Le communautaire c'est un peu un retour dans mon passé du droit de la personne et droit international

Justement est ce que vous pouvez nous parler un peu plus de COCQ-SIDA et de leurs missions ?

On développe des axes de plaidoyers communs sur lesquels doivent s'entendre tous les organismes membres. Je travaille pour 5 services juridiques secteur droit et donc je suis un peu l'avocate de référence pour chacun des organismes communautaires dont le quel je siège. Je suis un peu le « contentieux de COCQ-SIDA », on dit ça de façon comique mais c'est la réalité, j'y travaille à temps plein et ma collègue qui travaille

au service VIH info droits qui est à temps partiel trois jours par semaine qui elle, gère vraiment le service de première ligne c'est-à-dire service d'information juridique non seulement pour les personnes vivant avec le VIH mais aussi pour les intervenants d'organismes membres, acteurs de la santé et même le corps policier parfois qui ont des questions qui ont attiré au VIH et mon secteur c'est de voir un peu quelles sont les situations qui sont portées à notre attention à travers ce service de première ligne et de voir les axes de plaidoyers qu'on peut développer ou qu'on doit renforcer, notamment la discrimination en emploi, toutes autres discriminations, mais aussi des problèmes en matière d'immigration et de criminalisation du statut sérologique.

Quelles sont pour vous les 3 dates clés de la lutte contre le sida ?

Je sais qu'il y a des dates charnières mais pour moi la date clé c'est ma prise de conscience. J'étais au secondaire, donc je devais avoir 12 / 13 ans fin 90 début des années 2000, on avait eu un conférencier à l'école qui parlait un peu du VIH et du Sida et aussi un peu d'éducation sexuelle. Il faisait une intervention pour nous montrer comment bien mettre un condom sur une banane, tout le monde trouvait ça très drôle et pendant la conférence une personne nous dit qu'à la deuxième partie de la conférence on va rencontrer une personne vivant avec le VIH. Tout le monde s'est dit de quoi ça à l'air une personne qui vit avec le VIH parce que des jeunes de la banlieue aisée de Montréal qui n'ont plus ou moins jamais été confronté à ces situations à part la marchandisation autour du VIH. Il s'est avéré que la personne vivant avec le VIH c'était lui, il nous a raconté son histoire. C'est vraiment le moment où il y a eu un déclic, il y a eu quelque chose c'est toujours resté, je me suis toujours souvenu de ce moment-là, comme quoi on peut sensibiliser les gens d'une façon durable et efficace quand ils sont très jeunes. D'où l'importance que les personnes vivant avec le VIH soient aidées dans le développement de leur leadership car ce n'est pas facile, c'est un long parcours.

Il reste beaucoup à faire ! Une première victoire

Dans quel contexte s'est créé la CCRCV (Coalition Canadienne pour Réformer la Criminalisation du Vih) ?

C'était suite à une participation de plusieurs intervenants avocats, personnes vivant avec le VIH, dans une formation organisée aux Etats Unis qui s'appelle « HIV is not a crime » et donc plusieurs intervenants d'origine canadienne qui se sont retrouvés dans cette formation avec des intervenants des Etats Unis et qui ont eu l'idée suite à cette formation de se regrouper en coalition pour faire avancer un peu un changement d'approche au Canada en psychiatrie à la non divulgation des statuts sérologiques. On avait un problème criant, une augmentation des nombre de plaintes et nombre de condamnations, nombre de poursuites. Cet évènement a suscité un brainstorming chez plusieurs acteurs, il y a eu des rencontres puis la coalition est née.

L'augmentation de 11,6 % de nouveaux cas d'infections VIH au Canada en 2016 peut-il être en parti dû à cette criminalisation ? ou avez-vous pu identifier les causes de cette hausse ?

A notre avis la criminalisation peut être une source d'augmentation puisque la non connaissance de son statut peut être utilisé comme moyen de défense lors d'une poursuite en non divulgation. Cela peut réduire l'incitation au dépistage qui peut être fait et on sait que de nouvelles infections sont dues à des personnes aussi elles-mêmes récemment infectées ou qui ne connaissent pas leur séropositivité. On n'a pas de chiffres donc pas nécessairement de preuves concrètes mais quand on parle avec des intervenants de la santé publique il y a un lien, une corrélation, qui peut être faite. La criminalisation et l'utilisation de non connaissance de son statut comme moyen de défense peut être un aspect à prendre en compte dans l'augmentation.

Quels sont les premiers impacts positifs des actions de la CCRCV et que reste-t-il encore à faire ?

Il reste beaucoup à faire ! Une première victoire : dès sa formation la coalition a œuvré en prenant en compte les volontés de chacun sur la réforme de l'approche canadienne en matière de criminalisation de la non divulgation. On a fait un grand recensement une

grande consultation canadienne en prenant en compte les souhaits des intervenants, des personnes vivant avec le VIH hospitalisées ou non, qui a mené à la publication d'une déclaration, d'un consensus dans lequel on exigeait plusieurs choses dans la réforme de l'approche en criminalisation. Cette déclaration de consensus a été publiée officiellement fin novembre 2017 et après avoir bien auparavant dit qu'il y avait une volonté de revoir la criminalisation du VIH par le ministère de la justice fédérale, le 1er décembre 2017 il y a eu la sortie d'un rapport fédéral qui parle un peu de la nécessité de revoir l'approche canadienne sur la criminalisation du VIH et c'est un rapport important, majeur, qui dans sa rédaction a participé la coalition forte de son expertise, forte de sa crédibilité en impliquant les gens affectés qui ont très vite été consultés et donc sa participation a mené à l'aboutissement de ce rapport. Donc non seulement il y a eu la déclaration qui coïncidait avec l'issue du rapport mais il y a eu la participation de la coalition dans les étapes qui ont menés à la publication de ce rapport par le gouvernement fédéral canadien. Donc il semble une volonté claire de l'agence de santé publique du Canada et du ministère général de la justice qui confirme qu'il y a un problème et qu'il faut le changer donc c'est une victoire en soi. Cependant comment ça fonctionne au Canada c'est un peu plus complexe parce que c'est le fédéral qui gère le contenu du droit criminel mais c'est les provinces qui gère son application et sa portée. Le travail qui reste à faire c'est au niveau provincial pour s'assurer que la volonté du fédéral soit transcrite, soit traduite à travers des directives aux procureurs qui lorsqu'ils font face à une plainte en non divulgation sachent que la criminalisation ou déposer des accusations en agressions sexuelles graves n'est pas approprié. Donc il reste beaucoup de travail à faire au niveau provincial, la majorité des provinces n'ont rien fait suite au dépôt du rapport fédéral qui lui travaille à l'écriture de directives semblerait-il au niveau des territoires parce que ce sont eux qui sont responsables de ces juridictions mais au niveau des provinces il reste du travail à faire. Et au niveau fédéral ce qu'il reste à faire c'est ce à quoi la coalition a participé, c'est réformer le code criminel, ou peut-être prévoir des dispositions spécifiques à la non divulgation, mais reste à voir la forme et l'étendu de ces recommandations.